

Procès-Verbal

Séance ordinaire du 19 mai 2026

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi dix-neuf mai deux mille vingt-six à dix-huit heures, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe JACQUELIN**.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine BORYS, Muriel LECUYER, Anne-Sophie SATURNIN, SIEK-BILLIETTE Edwige, Messieurs Jean-Jacques CRETTE, Corentin DENIS, Thierry MARTINS, PALANQUE Jean-Brice, André PETIT.

Absents représentés :

Mme Sandrine DEBAILLEUX par M. Jean-Brice PALANQUE

M. Vincent POINTEAU par M. Philippe JACQUELIN

Absente : Mme Hélène HERVIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SIEK-BILLIETTE Edwige

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le dernier compte rendu de conseil du 19 mai 2026.

Un sujet a été rajouté à l'ordre du jour, il s'agit des redevances GRDF 2026 à encaisser, M. le maire demande l'accord du conseil pour traiter le sujet lors de la séance.

Délibérations

↳ Implantation de miroirs – Demande de subvention au titre des amendes de police

M. le maire expose que lors de la campagne électorale, l'équipe municipale s'est rapprochée de l'ensemble des habitants afin de recueillir leurs doléances en termes de sécurité.

Il est apparu aux Cellois, que plusieurs carrefours présentaient des angles « morts » de nature fort dangereuse obligeant les conducteurs à s'avancer sur la chaussée opposée.

Aussi, 5 carrefours dangereux nécessitant une amélioration de la visibilité par la pose de miroirs ont été répertoriés.

Outre le sujet lié à la sécurité des carrefours et de l'amélioration de leur visibilité, un autre sujet urgent a été constaté.

La bibliothèque municipale notamment dévolue aux enfants à raison d'un jour par semaine accueille également à l'arrière du bâtiment la garderie.

Ainsi matin et soir les parents viennent déposer et rechercher leurs enfants.

La bibliothèque et la garderie sont situées dans une rue (sans nom) que la commune propose de rendre piétonne afin d'obliger les parents à stationner sur le parking de la mairie situé en face de cette rue afin d'éviter les risques d'accident.

La pose de bornes à chaque entrée de la rue (amovible pour permettre la sécurité des services pompiers) permettra une véritable sécurisation des enfants.

M. le maire propose qu'un dossier soit déposé au titre des amendes de police 2026 pour l'octroi d'une subvention.

Devis de la société Signaux Girod : montant total de 2 822.01 € HT (2 527.73 € pour les miroirs et 294.28 € pour les arceaux).

Acceptée à l'unanimité

Procès-verbal – réunion de conseil du 19 mai 2026

↳ Désignation des représentants auprès du GIP Arnia (Agence Régionale et de l'Intelligence artificielle)

GIP Arnia est situé à Dijon, la commune y adhère principalement pour la dématérialisation des marchés publics.

M. Jean-Brice PALANQUE (Titulaire) et Mme Muriel LECUYER (Suppléante) ont été désignés pour représenter la commune

Acceptée à l'unanimité

↳ Tarifs repas cantine – rentrée scolaire 2026

API Restauration (prestataire repas cantine) a annoncé augmenter son tarif pour la rentrée scolaire 2026. Le prix d'achat est fixé à 3,49 € TTC au lieu de 3,43 € TTC (+ 0.06 cts).

Compte tenu de cette hausse, à partir de la rentrée scolaire 2026, les tarifs de vente seront les suivants :

- Pour le quotient familial entre 0 et 1000 : 1 €
- Pour le quotient familial entre 1001 et 1500 : 2,95 €
- Pour le quotient familial supérieur à 1500 : 3,85 €

Acceptée à l'unanimité

↳ Redevances d'occupation du domaine public et contractuelle de concession 2026 - GRDF

Le conseil doit autoriser M. le maire à encaisser la redevance d'occupation du domaine public 2026 d'un montant de 629 € ainsi que la redevance contractuelle de concession 2026 soit 1 322.60 €.

Acceptée à l'unanimité

Informations questions diverses

M. le Maire indique :

- Qu'un projet d'achat de panneaux digitaux d'informations est en cours. Celui prévu « place de la mairie » sera acquis au plus tôt et sans demande de subvention. Celui-ci devrait être non solaire et double face. Concernant les autres panneaux prévus pour les hameaux, la commune va documenter pour des solaires et constituer un dossier afin de pouvoir déposer une demande de subvention.
- Que le département de l'Yonne appartient à la série 2 du Sénat, qui doit renouveler ses grands électeurs cette année. L'élection des 2 sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2026. Le décret n° 2026-301 convoque l'ensemble des conseils municipaux le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à la désignation des 3 délégués et des 3 suppléants de chaque commune. Cette date est impérative. Le conseil se réunira donc le 5 juin prochain à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 18 h 41.

Observations	Signatures	
	Secrétaire de séance	M. Philippe JACQUELIN
		

